

224C0643
FR0000124141-FS0316

7 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2024, la société anonyme Amundi¹ (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 avril 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, pour le compte desdits fonds, 36 403 045 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Amundi Asset Management	23 329 165	3,22
Amundi Austria GmbH	73 820	0,01
Amundi Deutschland GmbH	55 365	0,01
Amundi Hong-Kong Ltd	184 203	0,03
Amundi Iberia SGIIC, SA	16 033	ns
Amundi Ireland Limited	3 345 697	0,46
Amundi Japan Ltd	4 271	ns
Amundi SGR SpA	2 961 284	0,41
Amundi Singapore Ltd	55 168	0,01
Amundi Taiwan Limited	80 000	0,01
BFT Investment Managers	344 931	0,05
CPR AM	1 804 559	0,25
KBI Global Investors Ltd	948 378	0,13
Sabadell Asset Management S.A. S.G.I.I.C. S.U.	265 631	0,04
Societe Generale Gestion	2 934 540	0,40
Total Amundi	36 403 045	5,02

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT sur le marché.

¹ Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole, dont elle agit en toute indépendance dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 725 411 667 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.